

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 15 décembre 2010

### **OBJET**

#### **de la Délibération**

\*\*\*\*\*

### **REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - REDUCTION DES EAUX PARASITES - COMPOSITION DU JURY POUR LE CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

#### **Date de convocation du Conseil Municipal :**

9 décembre 2010

#### **Date d'affichage :** 9 décembre 2010

#### **Nombre de Conseillers en exercice :** 33

#### **Président de la Séance :** Monsieur LE ROCH, Maire

#### **Secrétaire de séance :** M. BONHOURE

#### **Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mme GREZE, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, DERRIEN, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

#### **Absents ayant donné pouvoir**

M. PARMENTIER à M. LE DORZE  
Mme OLIVIERO à Mme PIERRE  
M. LE BARON à M. MARCHAND  
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO  
Mme LE DOARE à Mme GREZE  
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET

#### **Absent excusé**

# **REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – REDUCTION DES EAUX PARASITES - COMPOSITION DU JURY POUR LE CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

## **Rapport de Daniel LE COUVIOUR**

Le conseil municipal du 24 septembre 2008 a autorisé le Maire à signer une convention de partenariat entre la ville de Pontivy, le Conseil Général du Morbihan et la compagnie des eaux du blavet SAUR afin d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement de la ville de Pontivy et de réduire les rejets directs dans le milieu naturel.

Un marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire pour permettre de définir les travaux permettant l'élimination des eaux parasites (nappes et eaux pluviales) dans le réseau d'assainissement de la ville.

L'article 74 II du code des marchés publics précise que les ouvrages d'infrastructure peuvent faire l'objet d'une procédure spécifique négociée.

Pour permettre le choix du concepteur, il convient de déterminer conformément au 1 de l'article 24 du code des marchés publics la composition du jury de maîtrise d'œuvre appelé à siéger dans le cadre de ce projet.

Il sera composé de :

- Monsieur Le Maire ou son représentant désigné par lui, M. Henri LE DORZE, Président du Jury ;
- Cinq conseillers municipaux élus par le Conseil Municipal ( 5 titulaires et 5 suppléants), issus essentiellement des commissions travaux et environnement.

### **Titulaires**

M. Daniel LE COUVIOUR  
M. Pierre GIRALDON  
M. Joël LE BOTLAN  
M. Bernard BAUCHER  
M. Yvon PERESSE

### **Suppléants**

Mme Annie PESSEL  
Mme Florence DONATO-LEHUEDE  
M. Claude LE BARON  
M. Alain LE MAPIHAN  
Mme Stéphanie GUEGAN

### **Nous vous proposons :**

- D'autoriser le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure spécifique négociée,
- De procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury, selon proposition ci dessus.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 16 décembre 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**